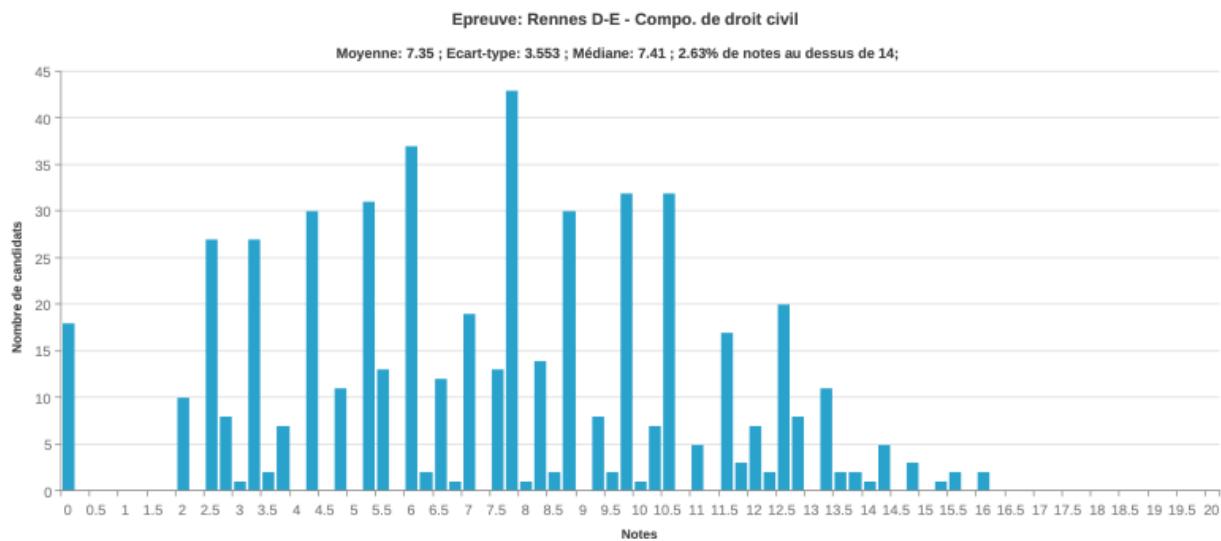


Rapport de jury

Épreuve écrite de droit civil

I – Statistiques



II – Rapport

A - Les attendus par rapport au sujet de la présente session

Il s'agit d'un sujet transversal puisque l'étudiant devra faire appel à ses connaissances tant en droit des personnes qu'en droit des biens. Des éléments de responsabilité civile peuvent également être invoqués. Le sujet interroge sur la pertinence et les limites des qualifications juridiques, mises à l'épreuve du fait de l'évolution de la société et des progrès scientifiques.

L'introduction du devoir doit bien entendu mettre en évidence la *summa divisio* : la distinction entre les personnes et les biens est une distinction fondamentale dans notre système juridique. Elle permet d'opposer le sujet de droit (la personne) de l'objet de droit (la chose, le bien). L'importance de la qualification juridique, dont dépend la soumission à un régime juridique donné, doit être soulignée.

Outre la définition de termes du sujet, l'introduction doit rappeler que derrière sa simplicité apparente, la distinction est aujourd'hui controversée et qu'il est possible de s'interroger sur sa pertinence. L'on constate une perméabilité de la frontière entre les deux catégories. En essayant de dépasser la distinction, le droit développe des phénomènes tant de réification des personnes que de personnalisation des choses, au risque de créer des régimes incohérents.

Quel que soit le plan choisi par le candidat à l'appui de sa démonstration, certains éléments doivent nécessairement apparaître, à savoir :

- Le statut du fœtus et de l'embryon. Une référence à l'affaire Pierre Palmade, qui a défrayé la chronique fin 2024, était bienvenue ;
- Le statut du cadavre ;
- Le principe de non-patrimonialité du corps humain ;
- Le caractère détachable de certains éléments du corps humain ;
- Les éléments de la personnalité tombés dans le commerce juridique ;

- Le rattachement de certaines choses à la personne dans un but de protection de cette dernière (matériel médical, prothèses, biens de dignité, etc.) ;
- Le statut de l'animal ;
- La création d'un préjudice écologique et d'un délit d'écocide ;
- La personnification à l'étranger de certains éléments naturels (fleuves).

B - Les points forts relevés dans les prestations

Il faut souligner la qualité rédactionnelle de la majorité des copies, ainsi que l'étendue de la culture juridique de nombre de candidats.

C - Les points faibles dans les prestations

Peut-être en raison de cette érudition, l'on note que beaucoup de candidats ont des difficultés à correctement cerner le sujet. Une quantité importante de copies partait dans du hors-sujet. Le terme de « distinction », qui relève d'une problématique de qualification, a souvent été confondu avec le mot « différence », qui évoque quant à lui la question du régime juridique. Certains candidats ont ainsi porté l'intégralité de leurs développements sur la différence de régime entre les choses et les personnes. Par exemple, il a plusieurs fois été relevé des plans traitant de la responsabilité du fait personnel en première partie, et de la responsabilité du fait des choses en seconde partie. De manière générale, quasiment tous les pans du droit civil ont été évoqués, y compris la mitoyenneté, le changement de sexe à l'état civil et, dans une logique qui échappe encore aux correcteurs au vu de l'intitulé du sujet, les régimes de protection des majeurs incapables.

D – Les conseils de préparation

Les candidats doivent en priorité comprendre qu'il faut privilégier le qualitatif au quantitatif. Ils ne sont pas évalués sur la quantité de connaissances qu'ils couchent sur le papier, mais sur leur façon d'utiliser les connaissances dont ils disposent à l'appui de leur démonstration. Le raisonnement juridique doit toujours primer. Une bonne compréhension des termes du sujet ainsi qu'une capacité à bien cerner la problématique sont essentielles.